



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

## Programme de parrainage des ingénieurs juniors

**NOUVELLES MODALITÉS EN VIGUEUR DEPUIS MARS 2002**

### **GUIDE À L'INTENTION DES PARRAINS ET DES MARRAINES**

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Dernière mise à jour :  
le 19 août 2002

[cliquez ici pour la suite](#)

# Programme de parrainage de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Cliquez  
sur l'un des  
sujets

Objectifs et historique du programme

Sujets de discussion

Déroulement des activités

Responsabilités de l'ingénieur junior

Responsabilités du parrain

Rôle de l'Ordre

Sources de renseignements utiles

Pour nous joindre

Pour mettre fin au diaporama, appuyer sur la touche « Échap » ou « Esc ».

## Objectifs et historique du programme (1 de 3)

Le programme de parrainage vise à préparer la relève en ingénierie et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession.

Au contact d'un ingénieur d'expérience, qui agit comme parrain, l'ingénieur junior s'initie aux obligations et aux droits inhérents au statut d'ingénieur, ce qui favorise son intégration à la profession.

Le programme consiste en une série de six rencontres entre l'ingénieur junior et le parrain et se veut être un moyen efficace permettant à l'ingénieur junior de s'engager avec assurance sur la voie du professionnalisme.

Pour guider les participants et les aider à atteindre les objectifs visés, des points de discussion sont proposés plus loin. Ils traitent de l'intégration à la pratique de la profession et de la promotion des valeurs de la profession d'ingénieur.

RETOUR  
AU MENU

suite

## Objectifs et historique du programme (2 de 3)

En 1994, le parrainage était instauré comme l'une des conditions à remplir pour l'obtention du permis d'ingénieur. Les autres conditions étant la réussite de l'examen professionnel et la démonstration de 24 mois d'expérience pertinente en génie. Ainsi, plus de 5 000 ingénieurs stagiaires ont bénéficié du programme depuis cette date.

Depuis mars 2002, en plus de désigner les nouveaux membres « ingénieurs juniors » (comme c'était le cas pour les diplômés d'avant 1994), le Bureau a adopté de nouvelles conditions pour la délivrance du permis d'ingénieur.

Outre la réussite de l'examen professionnel, il faut avoir acquis une expérience en génie de 36 mois. Le parrainage demeure, mais il s'agit maintenant d'une activité facultative. L'ingénieur junior qui le termine avec succès voit sa période d'expérience exigée réduite de 8 mois.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## Objectifs et historique du programme (3 de 3)

Si vous avez déjà parrainé un ingénieur stagiaire, prenez note que le programme destiné aux ingénieurs juniors exige désormais :

- **des rencontres d'une durée d'au moins 75 minutes chacune;**
- **un intervalle de trois mois entre chaque rencontre.**

L'Ordre vous remercie à l'avance de contribuer au succès de ce programme.

RETOUR  
AU MENU

retour

## Sujets de discussion

(1 de 7)

Bien que le programme soit rigoureusement structuré, le traitement des sujets et le déroulement des rencontres sont laissés à la discrétion de l'ingénieur junior et du parrain. Dix-huit sujets de discussion sont proposés ci-dessous, et tous devront avoir été traités à la fin des activités de parrainage.

Libre aux participants d'ajouter d'autres sujets qu'ils jugeront pertinents et en accord avec l'esprit du programme.

Voici ces sujets...

RETOUR  
AU MENU

suite

### L'INTÉGRATION À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION

#### *Dans l'entreprise*

1. Respect du secret et de la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre du travail.
2. Compréhension des modes de décision d'une entreprise, capacité d'y participer et d'y faire valoir son point de vue.
3. Importance de pouvoir communiquer efficacement ses idées oralement et par écrit.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## L'INTÉGRATION À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION (suite)

### *Dans la vie professionnelle*

4. Capacité d'écouter pour bien comprendre les besoins et les contraintes des clients ou des subalternes.
5. Capacité d'analyser la gestion de son temps, de gérer les imprévus et de fixer les priorités.
6. Capacité de garder en toutes circonstances son indépendance professionnelle et d'éviter toute situation de conflit d'intérêts réel ou même pressenti.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## LES VALEURS DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

### *La compétence*

7. S'assurer que les avis donnés portant sur l'ingénierie sont basés sur des connaissances suffisantes et sur d'honnêtes convictions.
8. S'employer à maîtriser les connaissances appropriées à l'exercice de sa profession.
9. N'accepter que les mandats pour lesquels on a les compétences requises.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

### LES VALEURS DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR (suite)

#### *La responsabilité*

10. Être conscient des responsabilités de l'ingénieur envers le client et la société.
11. Savoir informer un client ou un employeur et le prévenir des difficultés potentielles.
12. Savoir reconnaître ses erreurs et en informer les gens concernés.
13. Savoir prendre les mesures appropriées lorsqu'on considère que les travaux représentent un danger pour la sécurité publique.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## LES VALEURS DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR (suite)

### *Le sens de l'éthique*

14. Faire preuve d'un esprit de confraternité et d'entraide.
15. Manifester des comportements empreints de professionnalisme.
16. Placer l'intérêt de la profession et du public devant le sien.
17. Bien connaître le Code de déontologie des ingénieurs.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## LES VALEURS DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR (suite)

### *L'engagement social*

18. Respecter, dans tous les aspects de son travail, ses obligations envers la personne humaine et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement ainsi que sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.

[CLIQUEZ ICI POUR IMPRIMER LA LISTE DES 18 SUJETS](#)

RETOUR  
AU MENU

retour

Le parrainage consiste en un total de **six rencontres** d'une durée d'au moins **75 minutes chacune**, tenues à **tous les trois mois**, de manière à être réparties sur une période minimale de 15 mois. Il s'agit évidemment de rencontres en personne et non pas d'échanges par téléphone ou par d'autres moyens électroniques.

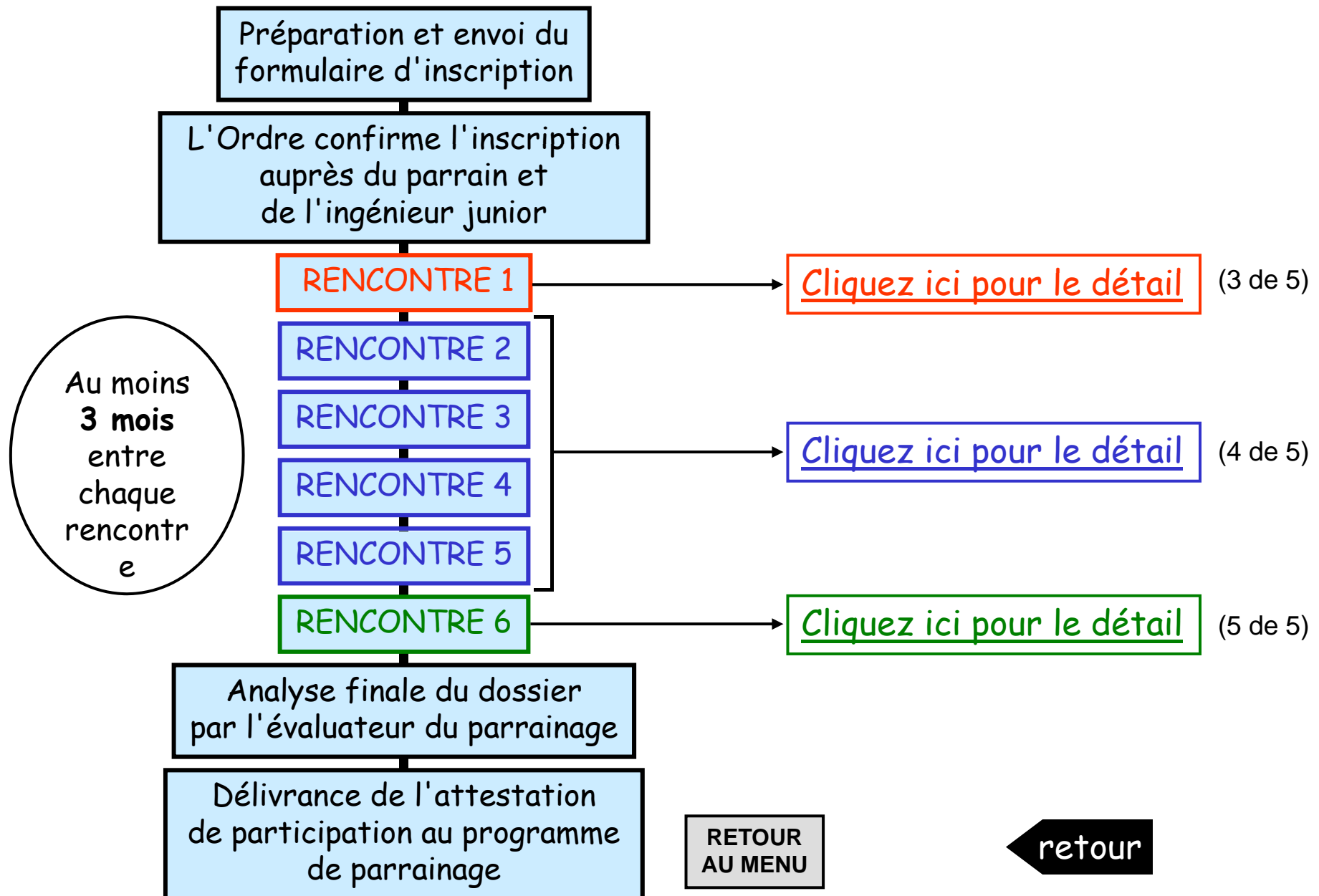
Pour avoir un aperçu des étapes du programme...

RETOUR  
AU MENU

suite

# Le parrainage en un coup d'oeil

(2 de 5)



Cette rencontre peut être jumelée avec la rencontre au cours de laquelle vous remplissez avec l'ingénieur junior le formulaire d'inscription.

### *PENDANT*

- Vous effectuez ensemble un bref survol de chacun des 18 points de discussion : définition des termes, identification des ressources, etc.;
- **le parrain signe la FICHE DE SUIVI (qu'aura l'ingénieur junior) et y inscrit un commentaire, s'il y a lieu;**
- ensemble, vous fixez la date et l'ordre du jour de la rencontre 2.

### *APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la FICHE DE SUIVI à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.

### *PENDANT*

- Vous n'abordez en profondeur que les points préalablement déterminés;
- **le parrain signe la FICHE DE SUIVI (qu'aura l'ingénieur junior) et y inscrit un commentaire, s'il y a lieu;**
- ensemble, vous fixez la date et l'ordre du jour de la rencontre suivante.

### *APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la FICHE DE SUIVI à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.

[CLIQUEZ ICI POUR IMPRIMER LE DÉROULEMENT DES SIX RENCONTRES](#)

retour

*AVANT*

- L'ingénieur junior s'assure que tous les points du programme auront été discutés en profondeur au terme de cette dernière rencontre.

*PENDANT*

- Les derniers points de discussion sont traités;
- l'ingénieur junior communique au parrain son appréciation du programme;
- **le parrain rédige le COMPTE RENDU du programme et le signe.**

*APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la dernière FICHE DE SUIVI à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.

RETOUR  
AU MENU

retour

**C'est à l'ingénieur junior qu'incombe la responsabilité d'accomplir toutes les tâches administratives liées au programme.**

Toute l'information utile est consignée dans un guide qu'il a reçu.

- Il doit remplir le formulaire d'inscription au programme, le signer conjointement avec le parrain choisi et le retourner à l'Ordre.
- En accord avec le parrain, il doit établir la date de la rencontre suivante, en respectant l'intervalle minimum de trois mois.
- Il doit s'assurer que toutes les Fiches de suivi sont remplies et acheminées à l'Ordre dans les 15 jours suivant la date de chacune des six rencontres.
- Si les circonstances devaient amener une interruption du programme, c'est à l'ingénieur junior que revient la responsabilité d'aviser le parrain et l'Ordre.

RETOUR  
AU MENU

Le rôle du parrain n'est pas de remplacer la formation professionnelle que devrait offrir l'employeur. Il s'agit plutôt d'une fonction complémentaire pour laquelle le parrain, recruté sur une base volontaire, agit comme guide et modèle professionnel.

Dans son rôle de parrain et en acceptant d'encadrer un ingénieur junior, l'ingénieur convient de ne pas accepter les responsabilités d'un superviseur technique et de ne pas s'impliquer dans le travail de l'ingénieur junior.

**Le parrain ne devrait jamais discuter des aspects techniques du travail de l'ingénieur junior, de manière à ne pas engager sa responsabilité civile professionnelle.**

RETOUR  
AU MENU

suite

## Responsabilités du parrain

(2 de 5)

Le parrain est donc amené à remplir les principales fonctions suivantes :

- agir comme conseiller auprès de l'ingénieur junior en ce qui concerne les divers aspects de la pratique professionnelle;
- éveiller l'ingénieur junior aux obligations et aux devoirs de l'ingénieur en favorisant une meilleure connaissance du Code de déontologie des ingénieurs;
- être une référence non partisane qui conseille, sans porter de jugement, l'ingénieur junior au cours de rencontres dont le contenu devrait demeurer confidentiel;

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## Responsabilités du parrain

(3 de 5)

- aider l'ingénieur junior à s'intégrer dans son milieu de travail en l'informant notamment sur les manières de communiquer avec ses confrères de travail ou ses clients, en le guidant sur le comportement à adopter pour négocier au mieux les situations de stress ou de conflit d'intérêts et en lui indiquant comment établir les priorités dans son travail;
- être attentif aux aspirations professionnelles de l'ingénieur junior pour l'aider à mettre en perspective ses objectifs professionnels et son développement de carrière;
- discuter régulièrement avec l'ingénieur junior des aspects généraux de l'expérience acquise, de manière à mettre en lumière les points positifs ainsi que les lacunes à combler.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## Responsabilités du parrain

(4 de 5)

En conformité avec la marche à suivre du programme, le parrain doit aussi :

- signer le formulaire d'inscription (ce qui est possiblement déjà fait);
- rencontrer l'ingénieur junior à intervalles réguliers, soit tous les trois mois, et signer chaque fois la fiche de suivi attestant la rencontre;
- rédiger un compte rendu portant sur l'ensemble du programme lors de la dernière rencontre.

RETOUR  
AU MENU

retour

suite

## Responsabilités du parrain

(5 de 5)

Pour qu'un ingénieur puisse agir comme parrain, il faut :

- qu'il soit inscrit au tableau de l'Ordre à titre d'ingénieur depuis au moins cinq ans;
- qu'il exerce préférentiellement dans la même discipline ou dans le même secteur d'activité que l'ingénieur junior;
- qu'il n'ait jamais fait l'objet d'une sanction d'un comité de discipline ou du tribunal des professions.

Il est également recommandé que le parrain ne soit pas le supérieur hiérarchique de l'ingénieur junior.

RETOUR  
AU MENU

retour

## Rôle de l'Ordre (1 de 1)

En plus de voir à l'acheminement des documents relatifs au programme, l'Ordre :

- vérifie l'avancement du programme sur la base des renseignements contenus dans les fiches de suivi reçues après chacune des rencontres;
- avise l'ingénieur junior si une exigence du programme n'est pas satisfaite (durée des rencontres, intervalle, etc.);
- vérifie, à la fin du programme, si les objectifs du programme sont atteints; dans l'affirmative, une attestation de réussite est envoyée à l'ingénieur junior confirmant du coup l'inscription d'un crédit de huit mois d'expérience à son dossier;
- informe ultérieurement le parrain de la réussite de l'ingénieur junior.

RETOUR  
AU MENU

- Les textes législatifs, notamment le Code de déontologie des ingénieurs qui peut être consulté dans le site de l'Ordre : [www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)
- *Le Guide de pratique professionnelle.*
- Les articles déjà parus et à paraître sous les rubriques suivantes dans la revue *PLAN*:
  - Éthique et déontologie
  - Encadrement professionnel
  - Législation et jurisprudence
- L'article « Le parrainage : essentiel et stimulant » paru dans le numéro de janvier-février 2002 de la revue *PLAN*.

RETOUR  
AU MENU

## Pour nous joindre

Téléphone : (514) 845-6141 ou 1 800 461-6141  
poste 3158

Télécopieur : (514) 845-1833

Courriel : [nouveauxmembres@oiq.qc.ca](mailto:nouveauxmembres@oiq.qc.ca)

RETOUR  
AU MENU

## Sujets de discussion proposés dans le cadre du programme de parrainage

### L'INTÉGRATION À LA PRATIQUE DE LA PROFESSION

#### *Dans l'entreprise*

1. Respect du secret et de la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre du travail.
2. Compréhension des modes de décision d'une entreprise, capacité d'y participer et d'y faire valoir son point de vue.
3. Importance de pouvoir communiquer efficacement ses idées oralement et par écrit.

#### *Dans la vie professionnelle*

4. Capacité d'écouter pour bien comprendre les besoins et les contraintes des clients ou des subalternes.
5. Capacité d'analyser la gestion de son temps, de gérer les imprévus et de fixer les priorités.
6. Capacité de garder en toutes circonstances son indépendance professionnelle et d'éviter toute situation de conflit d'intérêts réel ou même pressenti.

### LES VALEURS DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

#### *La compétence*

7. S'assurer que les avis donnés portant sur l'ingénierie sont basés sur des connaissances suffisantes et sur d'honnêtes convictions.
8. S'employer à maîtriser les connaissances appropriées à l'exercice de sa profession.
9. N'accepter que les mandats pour lesquels on a les compétences requises.

#### *La responsabilité*

10. Être conscient des responsabilités de l'ingénieur envers le client et la société.
11. Savoir informer un client ou un employeur et le prévenir des difficultés potentielles.
12. Savoir reconnaître ses erreurs et en informer les gens concernés.
13. Savoir prendre les mesures appropriées lorsqu'on considère que les travaux représentent un danger pour la sécurité publique.

#### *Le sens de l'éthique*

14. Faire preuve d'un esprit de confraternité et d'entraide.
15. Manifester des comportements empreints de professionnalisme.
16. Placer l'intérêt de la profession et du public devant le sien.
17. Bien connaître le Code de déontologie des ingénieurs.

#### *L'engagement social*

18. Respecter, dans tous les aspects de son travail, ses obligations envers la personne humaine et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement ainsi que sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.

## Déroulement des six rencontres de parrainage

### RENCONTRE 1... d'une durée d'au moins 75 minutes

Cette rencontre peut être jumelée avec la rencontre au cours de laquelle vous remplissez avec l'ingénieur junior le Formulaire d'inscription.

#### *PENDANT*

- Vous effectuez ensemble un bref survol de chacun des 18 points de discussion : définition des termes, identification des ressources, etc.;
- **le parrain signe la Fiche de suivi (qu'aura l'ingénieur junior) et y inscrit un commentaire, s'il y a lieu;**
- ensemble, vous fixez la date et l'ordre du jour de la rencontre 2.

#### *APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la Fiche de suivi à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.

### RENCONTRES 2 À 5... d'une durée d'au moins 75 minutes chacune

#### *PENDANT*

- Vous n'abordez en profondeur que les points préalablement déterminés;
- **le parrain signe la Fiche de suivi (qu'aura l'ingénieur junior) et y inscrit un commentaire, s'il y a lieu;**
- ensemble, vous fixez la date et l'ordre du jour de la rencontre suivante.

#### *APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la Fiche de suivi à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.

### RENCONTRE 6... d'une durée d'au moins 75 minutes

#### *AVANT*

- L'ingénieur junior s'assure que tous les points du programme auront été discutés en profondeur au terme de cette dernière rencontre.

#### *PENDANT*

- Les derniers points de discussion sont traités;
- l'ingénieur junior communique au parrain son appréciation du programme;
- **le parrain rédige le Compte rendu du programme et le signe.**

#### *APRÈS*

- L'ingénieur junior fait le résumé de la rencontre et fait parvenir la dernière Fiche de suivi à l'Ordre dans les 15 jours suivant la rencontre.